



NOTE D'INFORMATION A L'ATTENTION DES MEMBRES DU GOUVERNEMENT

Note au Gouvernement n° ASM/CM/002 /2026

- Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'État ;
« Avec l'expression de mes hommages les plus déférents »
- Excellence Madame la Première Ministre, Cheffe du Gouvernement ;
« Avec l'assurance de ma très haute considération »
- Excellences, Mesdames et Messieurs, les membres du Gouvernement

CONCERNE :

**ÉLABORATION DE LA CARTE SUPERPOSANT LES SITES ÉNERGÉTIQUES
ET MINIERS DE LA RDC**

Janvier 2026

I. INTRODUCTION

- La République Démocratique du Congo a élaboré un Compact Énergétique National, en tenant compte des exigences du Plan National Stratégique de Développement (PNSD), du Plan Directeur d'Industrialisation de la RDC (PDI) et de l'Objectif de Développement Durable 7 des Nations Unies (ODD7) à l'horizon 2030.
- Ce Compact constitue une feuille de route visant pour l'horizon 2030, à accélérer de façon significative le rythme d'accès moyen à l'électricité et à la cuisson propre, pour porter le taux d'accès à l'électricité à 62% et celui aux solutions de cuisson propre à 30% à l'horizon précité, soit environ soixante millions de nouvelles personnes pour l'électricité et quarante millions pour la cuisson propre.
- Pour concourir à cet engagement important pris par le Chef de l'État, et après échanges avec tous les partenaires composant le microcosme du secteur de l'Énergie de la RDC, j'ai annoncé lors de l'International Business Forum Makutano tenu en octobre 2025, l'élaboration d'une cartographie qui superposerait les sites hydroélectriques et solaires sur les sites miniers du pays. Cette cartographie constituera un outil à mettre à la disposition des investisseurs intéressés notamment au secteur des mines en leur indiquant utilement les potentialités énergétiques jouxtant leurs sites d'exploitation.
- Dans cette optique, j'ai constitué une Commission ad hoc, composée des experts de mon Ministère et ceux du Ministère des Mines, à l'effet d'élaborer, une carte superposant les sites énergétiques sur sites miniers du pays.
- Cette carte superposant les sites énergétiques et miniers est à présent disponible. Elle présente une analyse spatiale intégrée des éléments-clés pour le développement industriel et énergétique de la RDC.
- Considérant que la solution énergétique est le moteur de l'éclosion du secteur minier qui plafonne aujourd'hui aux abords de 20% de ses potentialités à cause du déficit énergétique structurel affligeant le pays, cette carte constituera sans en douter, un outil de dialogue et d'échange avec les partenaires multilatéraux, les bailleurs de fonds potentiels et les investisseurs dans le secteur miniers.

II. OBJECTIF DE LA CARTOGRAPHIE

Cette vision synthétique a pour objectif de faciliter l'alignement stratégique entre les ambitions de développement de l'industrie minière nationale et le développement des chaînes de valeurs associées ainsi que les impératifs de la planification énergétique optimale.

La superposition de ces deux cartes représente un intérêt majeur pour les développeurs et exploitants miniers des centrales électriques, notamment en tant que IPP (Producteurs Indépendants). En effet, les IPP miniers en développant des centrales hydroélectriques se trouvant dans leur périmètre vont d'une part, contribuer à l'accroissement du PIB national par l'augmentation de la production minière



plafonnée aujourd'hui à 20% à sa capacité nominale, et, d'autre part, fournir 10% de la production énergétique aux populations avoisinant les sites de production, conformément à la loi sur l'électricité telle révisée par l'ordonnance-Loi du 5 février 2025.

III. INSTITUTIONS / MINISTÈRES / STRUCTURES CONCERNÉES :

- Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE),
- Ministère des Mines.

IV. CONCLUSION

- Le renforcement des synergies entre le Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (MRHE) et celui des Mines, au travers de cette cartographie permettra de promouvoir cet outil auprès des partenaires et investisseurs, aux fins de la matérialisation des projets visant le développement concomitant de ces deux secteurs.
- Cette synergie permettra également une meilleure capitalisation des partenariats stratégiques existants en développant la mise en œuvre des projets structurants alignés dans le cadre du Compact Énergétique National.

Je vous remercie

Aimé SAKOMBI MOLENDU

Annexe :

1. Tableau des centrales hydroélectriques devant alimenter les sites miniers



ANNEXE1 : Tableau des centrales hydroélectriques devant alimenter les sites miniers

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE



1. Sites hydroélectriques de la RDC

Item	Désignation	Nombre total des sites	Puissance techniquement exploitable (MW)
1	Sites hydroélectriques de capacité égales ou supérieures à 2 MW	576	100 450
2	Sites hydroélectriques de capacités égales ou inférieures à 2 MW	625	40 200
	Total des sites hydroélectriques	1 201	140 650

2. Quelques sites hydroélectriques de capacités égales ou supérieures à 100 MW

Item	Provinces	Agglomérations	Sites hydroélectriques	Puissance (MW)	Sites retenus dans le Compact Energétique National (hachure en bleue)
1	Bas Uélé	Bondo	Uélé	155	
2	Equateur	Ingende	Ruki	114	
3	Haut Katanga	Kasenga	Mambilima Falls	798	
4		Sakania	Mumbotuta	510	
5		Pweto	Luvua	3 048	
6	Haut Uélé	Rungu	Nepoko	141	
7	Kasaï	Kamonia	Luangatshimo	120	
8	Kasaï central	Kazumba	Kasaï	100	
9		Demba	Lulua	155	
10	Kinshasa	Kinshasa	Kinsuka	900	
12	Kongo central	Inkisi	Pioka - Tombe	6 450	
13		Madimba	Kibombo	240	
14	Kwango	Feshi	Kwenge	114	
15		Feshi	Kwilu	121	
16		Kasongo Lunda	Kwango	180	
17	Kwilu	Gungu	Kwilu	173	
18	Lualaba	Nzilo	Nzilo 2	120	
19		Lubudi	Kimimbi-Fuka	153	
20	Sud Kivu	Mwenga	Chutes Tubila	223	
21		Walungu	Ruzizi 4 et 5	267	
22	Sud Ubangi	Zongo	Ile des Eléphants	150	
23	Tanganyika	Manono	Luvua	242	
24	Tshopo	Ubundu	Wanie Rukula	700	
25			Chutes Tshungu	800	

3. GRAND INGA

Item	Province	Agglomération	Sites hydroélectriques	Puissance (MW)	
1	Kongo central	Inga	Inga 3 à 8	42 018	
		INGA 3			

